

24.10.2023 – 08:30 Uhr

Communiqué de presse: Égalité des chances lors de risque familial de cancer / pour le remboursement des interventions préventives

Certaines personnes — l'actrice Angelina Jolie, par exemple — sont porteuses d'une mutation génétique qui les expose à un risque accru de cancer. Or, l'assurance-maladie de base ne prend pas systématiquement en charge le coût de l'ablation prophylactique des seins ou des ovaires. La Ligue suisse contre le cancer et la Société suisse de sénologie s'engagent par conséquent avec d'autres organisations pour que toutes les personnes qui présentent une prédisposition héréditaire aient accès aux opérations préventives et bénéficient d'un conseil approfondi à l'avenir.

Madame, Monsieur,

Dans 5 à 10 % des cas, le cancer est lié à l'existence d'une mutation congénitale du matériel génétique qui favorise l'apparition de la maladie, comme celle du gène BRCA. Les personnes concernées ont un risque accru de développer une tumeur du sein ou de l'ovaire. L'ablation chirurgicale de l'organe en question permet d'écartier presque complètement ce risque.

Prise en charge des coûts pour certaines mutations uniquement

Actuellement, l'assurance de base couvre ces interventions préventives lors de mutations des gènes BRCA1 et BRCA2, mais pas lors d'autres mutations qui entraînent pourtant un risque comparable. « J'ai compris que, juridiquement, nous ne pouvons prétendre à aucun remboursement et que nous dépendions du bon vouloir de la caisse-maladie », raconte Markus Marugg, dont la belle-sœur est atteinte d'un cancer du sein agressif lié à la mutation PALB2. Son épouse — et peut-être aussi ses enfants — présente cette mutation génétique qui ne figure pas dans l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS) pour le moment. « Personne ne devrait être contraint de renoncer à une intervention préventive pour des questions financières en cas de prédisposition héréditaire avérée. Si la maladie vient à se déclarer, il en résulterait des coûts bien plus élevés pour la caisse-maladie », souligne-t-il.

Demande déposée auprès de l'OFSP

En conséquence, la Ligue suisse contre le cancer a déposé, en collaboration avec la Société suisse de sénologie et d'autres organisations, une demande de révision de l'art. 12be de l'OPAS auprès de l'Office fédéral de la santé publique. Cette requête a pour but de rendre ce type d'opérations accessibles à toutes les personnes qui présentent un risque fortement accru de cancer du sein ou de l'ovaire en raison d'une mutation génétique et de leur garantir au préalable un conseil approfondi sur leur risque individuel. La demande vise aussi à obtenir l'égalité de traitement pour toutes les personnes assurées.

- Informations sur les prédispositions génétiques : www.liguecancer.ch/a-propos-du-cancer/genes
- L'histoire de la famille Marugg : www.liguecancer.ch/a-propos-du-cancer/la-vie-avec-et-apres-le-cancer/mon-histoire-avec-le-cancer/markus
- Conseils et soutien pour les personnes touchées et leurs proches : www.liguecancer.ch/conseil

Contact

Stefanie de Borba
Responsable médias
Ligue suisse contre le cancer
media@liguecancer.ch
T +41 31 389 93 31

La **Ligue contre le cancer** conseille, soutient et informe les personnes touchées par le cancer et leurs proches. Elle s'engage de manière ciblée dans la prévention et le dépistage et encourage la recherche indépendante sur le cancer. La Ligue contre le cancer est une association nationale qui regroupe 18 ligues cantonales et régionales et une organisation faîtière, la Ligue suisse contre le cancer. Elle est principalement financée par des dons. www.liguecancer.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003316/100912626> abgerufen werden.